

Programme de bourses de recherche olympique avancée

Procédure d'évaluation et de sélection

Novembre 2024



1. Introduction

Le programme de bourses de recherche olympique avancée a été créé en 2014. Son objectif principal est de promouvoir la recherche avancée sous l'angle des sciences humaines et sociales par des chercheurs expérimentés dans des thèmes de recherche prioritaires identifiés par le CIO.

La présente procédure a été établie afin de sélectionner les projets susceptibles de fournir les résultats les plus pertinents pour les programmes et activités du CIO, garantir leur qualité académique et contribuer à l'enrichissement des connaissances olympiques.

2. Qui contribue à la sélection?

Les projets sont évalués par quatre groupes distincts, chacun apportant un point de vue différent mais complémentaire :

1. Départements du CIO : évaluent la pertinence des projets liés aux thèmes de recherche prioritaires et fournissent un retour d'information sur la manière dont les résultats de la recherche pourraient être appliqués et utilisés dans le cadre des activités futures du CIO.
2. Répondants académiques : fournissent une évaluation indépendante basée sur les connaissances scientifiques spécifiques requises pour chaque candidature retenue par les départements du CIO et le comité de sélection à l'étape 2.
3. Membres du comité de sélection du Centre d'Études Olympiques (CEO) : complètent l'évaluation effectuée par les départements du CIO lors de la phase 2 (voir ci-après) et adressent les recommandations finales au CIO s'agissant des candidatures à récompenser sur la base de l'analyse conduite par les répondants académiques et les départements du CIO concernés (rôle d'arbitre).
4. CEO: Valide l'acceptation des candidatures sur la base des critères d'éligibilité; coordonne l'évaluation par les répondants académiques ; et valide les recommandations finales du comité de sélection en coordination avec l'administration du CIO.

3. Description de la procédure d'évaluation et de sélection :

Phase 1: Validation des candidatures (février)

Toutes les candidatures complètes qui satisfont aux critères d'admission et aux objectifs du programme recevront un message de confirmation du CEO au plus tard une semaine après leur réception.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux critères d'admission seront rejetées.

Phase 2 : Évaluation par les départements du CIO et le comité de sélection (février-mars)

Le comité de sélection du CEO procédera à une première évaluation de toutes les demandes recevables sur la base de critères de qualité et de pertinence. Les candidatures répondant à ces critères seront ensuite analysées par les représentants des départements du CIO compétents, lesquels se prononceront sur l'intérêt des demandes par rapport aux thèmes de recherche prioritaires et indiqueront en quoi les résultats des travaux pourraient contribuer aux activités lancées à l'avenir par lesdits départements.

Sur la base de cette évaluation, les projets qui correspondent le mieux aux domaines de recherche prioritaires définis par le CIO seront retenus pour la phase 3. Les membres du comité de sélection auront la possibilité de choisir, pour cette même phase 3, des projets qui ne figurent pas parmi ceux retenus par les départements du CIO, mais qui sont particulièrement intéressants en termes de qualité et d'intérêt sur le plan universitaire.

Les membres du comité de sélection devront signer une déclaration attestant qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les candidats soumettant des demandes et eux. Ils devront également s'engager à ne pas communiquer avec les candidats quelles que soient les circonstances et à ne pas divulguer et/ou utiliser, dans de futurs projets que des collègues proches ou eux-mêmes soumettront, le contenu des demandes qu'ils auront évaluées.

Le CEO informera les candidats qui n'ont pas été sélectionnés pour la phase suivante de la procédure d'évaluation et de sélection. Aucun renseignement sur les évaluations réalisées n'est fourni à ce stade.

Phase 3 : Désignation des répondants académiques et évaluation par ces derniers (mars-avril)

Les candidatures retenues à l'issue de la phase 2 seront évaluées par deux répondants académiques. L'un sera, dans la mesure du possible, identifié à partir des noms proposés par les candidats dans le formulaire de candidature et le deuxième à partir du [groupe d'experts internationaux](#) constitué par le CEO.

Comme pour les membres du comité de sélection, tous les répondants académiques associés à la procédure d'évaluation devront signer une déclaration attestant qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les candidats soumettant des demandes et eux. Ils devront également s'engager à ne pas communiquer avec les candidats quelles que soient les circonstances et à ne pas divulguer et/ou utiliser, dans de futurs projets que des collègues proches ou eux-mêmes soumettront, le contenu des demandes qu'ils auront évaluées.

Les évaluateurs seront invités à évaluer la proposition sur la base des critères suivants :

1. Pertinence du projet par rapport au(x) thème(s) de recherche prioritaire(s) du CIO
2. Identification claire et pertinence des objectifs de recherche, des principales réalisations attendues et de l'impact du projet
3. Méthodologie et calendrier de travail
4. Gestion des risques
5. Contribution du projet à l'amélioration des connaissances académiques
6. Capacité du/des candidat(s) à mener à bien la recherche
7. Identification du plan de diffusion
8. Justification du budget demandé.

Il leur sera explicitement demandé d'étayer leurs notes par des commentaires qualitatifs.

Phase 4 : Recommandations finales du comité de sélection (mai)

Le comité de sélection prendra en considération les évaluations fournies par les départements du CIO et les répondants académiques (copies anonymes) pour recommander la liste finale de projets qui combinent le mieux la qualité académique et la pertinence sur la base des thèmes de recherche prioritaires du CIO.

Phase 5 : Validation par le CIO (juin)

Le CIO, par l'intermédiaire du CEO, validera la sélection finale des demandes de bourses sur la base des recommandations du comité de sélection.

Phase 6 : Notification des résultats (juin)

Le CEO informera les candidats des résultats. Les boursiers recevront l'évaluation anonyme soumise par les répondants académiques, ce qui constituera une contribution supplémentaire à leur projet.

Sur demande, les candidatures non retenues qui ont fait l'objet d'une évaluation externe recevront une copie de l'évaluation anonyme soumise par les répondants académiques.